

Synthèse générale de la Commission de la recherche du Conseil académique du 15 octobre 2025 réunie en formation plénière.

Collège A		J.-M. Lescure	P	Collège F	
F. Allard-Poesi	P	(à pourvoir)	/	S. Bove	P
N. Wagener	P	Collège C		Collège G	
A. Raffarin	R	M.-L. Mourre	P	J. Magnière	P
L. Costes	P	M. Cretin-Sombardier	A	L. Boure (sup.)	/
Y. Parisot	A	S. Chauvel	A	à pourvoir	/
M. Zidi	R	C. Duyck	R	à pourvoir (sup.)	/
I. Coll	R	V. N'Dah-Sekou	R	à pourvoir	/
P. Albanese	R	I. Harbelot	P	à pourvoir (sup.)	/
S. Naili	P	T. Richard	P	L. Vincent	R
B. Funalot	P	E. Journet	R	J. Gaspar Lopes (sup.)	/
E. Sbidian	R	C. Engels	P	Personnalités extérieures	
J. Cohen	R	Collège D		K. Lanini (tit. Inserm)	R
V. Tacher	R	M. Henderson-Peal	R	M.-L. Hamon (sup. Inserm)	/
E. Malfatti	A	Collège E		E. Farvaque (tit. CNRS)	R
Collège B		C. Therial	P	N. Arnaud (sup. CNRS)	/
(à pourvoir)	/	E. Caupos	A	M. Barbier (INRAE)	A
F. Gallot	P	E. Beis	P	F. Pigeyre	R

P: Présent.e; Rep: Représenté.e; Ab: Absent.e

Cette synthèse a pour vocation de mettre en évidence les éléments de discussion de la Commission de la recherche qui ont entraîné un débat et des prises de position importantes. Il ne s'agit ni d'un relevé de décisions, ni d'un compte-rendu détaillé.

1. Point d'information de la Présidence et de la Vice-Présidence en charge de la Recherche.

Madame Karine Bergès, présidente de l'UPEC ouvre la séance.

Madame Bergès introduit Madame Carole Henique en tant que candidate à la Vice-Présidence Recherche de l'établissement.

Carole Henique aborde le cadrage portant sur la valorisation du travail des unités de recherche (UR) et l'évolution de l'appui institutionnel qui leur sera apporté à compter du prochain contrat des UR (2026-2030), en précisant les axes prioritaires et les moyens envisagés pour renforcer leur accompagnement. Elle insiste sur la responsabilité de l'université de fournir un véritable appui aux laboratoires, en leur offrant un cadre plus structuré et un accompagnement renforcé. Cette démarche s'inscrit dans une logique de co-construction avec les élus de la CR et les DU.

Elle rappelle également le rôle central de la Commission de la Recherche comme instance horizontale de dialogue, complémentaire d'autres espaces d'échanges tels que les Réunions Inter-laboratoires (RIL), dont la tenue sera amenée à être plus fréquente dès cette année.

Aucune réaction ou question n'est formulée à l'issue de cette intervention.

2. Élection de la Vice-Présidence en charge de la recherche et de la valorisation

Il est procédé à l'élection de la Vice-Présidence Recherche, Carole Hénique est seule candidate.

Les résultats du scrutin sont les suivants : 30 voix pour, 1 voix contre et 1 bulletin blanc. La majorité absolue requise étant fixée à 19 voix, l'élection est validée et Madame Carole Hénique est élue Vice-Présidente de la Recherche et de la Commission de la Recherche.

3. Vote : décision portant sur la synthèse de la Commission de la Recherche du 23 juin 2025

La synthèse de la CR du 23 juin est soumise au vote. Aucune remarque n'étant formulée, elle est adoptée à l'unanimité.

4. Dotation récurrente des unités de recherche

Carole Hénique annonce le lancement, dans le courant de l'année, d'un groupe de

travail chargé de réélaborer les modalités de calcul de la dotation récurrente en fonctionnement des unités de recherche. Ce travail devra notamment porter sur l'actualisation des coûts par secteur (SHS, Sciences Expérimentales, Sciences Non-expérimentales et Santé) afin de mieux refléter les réalités actuelles des unités de recherche.

Se pose également la question de la comptabilisation des MCF stagiaires et des CPJ dans les effectifs pris en compte dans le calcul de la dotation récurrente des unités de recherche.

Échanges :

- **Noé Wagener** intervient pour signaler une erreur figurant dans la note transmise aux membres : le coût du secteur des sciences non expérimentales doit être fixé à 2 500 €, et non à 2 150 €. Il souligne ensuite que certains laboratoires font le choix de ne pas recourir au dispositif des chaires de professeur junior (CPJ), tandis que ceux qui y ont recours bénéficient déjà de dotations importantes. Il estime que ces laboratoires sont ainsi « doublement récompensés » et que cela introduit une différence de traitement, mais aussi de statut, entre unités. Il propose de fait de supprimer le comptage des CPJ dans le calcul des dotations récurrentes en fonctionnement.
- **Thomas Richard** rappelle que les CPJ apportent déjà des moyens conséquents aux laboratoires, notamment à travers un package de l'ordre de 200 k€, ce qui constitue déjà une contribution significative aux ressources des unités.
- Une question est posée par **Florence Allard-Poesi** sur le caractère figé ou non de l'enveloppe globale de la recherche : celle-ci restera-t-elle équivalente ou pourrait-elle être augmentée ? Elle interroge la marge de manœuvre réelle de la Commission sur ce point.
- En réponse à ces remarques **Carole Hénique** indique qu'il est possible de faire évoluer les paramètres du calcul, notamment en excluant les CPJ et en intégrant les maîtres de conférences stagiaires. Elle confirme également la correction du coût du secteur des sciences non expérimentales¹. Elle attire par ailleurs l'attention sur la nécessité d'une vigilance accrue concernant les effectifs pris en compte, en particulier dans les situations de mise à disposition, de disponibilité et de départ à la retraite. Concernant l'enveloppe dédiée à la recherche, cette dernière est décidée au niveau de la présidence et du VPCAet votée en CA.
- La question de l'intégration des professeurs émérites est évoquée. Plusieurs interventions convergent vers l'idée qu'il conviendrait de ne pas inclure ces situations dans le calcul, afin de préserver les moyens au bénéfice des jeunes chercheurs.

¹ Après vérification, seules deux décisions relatives aux coûts sectoriels ont été identifiées : la CR du 24 juin 2019, fixant le coût secteur des sciences non expérimentales à 2 150 €, et la CR du 23 octobre 2023, revalorisant le coût secteur SHS à 1 450 €. Aucune autre revalorisation n'ayant été adoptée pour les sciences non expérimentales, et les tableaux de calcul votés en CR mentionnant systématiquement 2 150 € (y compris pour l'exercice 2025), il est conclu qu'une erreur figure dans la note de calcul jointe aux documents de la CR du 4 novembre 2024. Le coût secteur applicable aux sciences non expérimentales doit donc être de 2 150 €.

Décision :

La proposition intégrant l'ensemble des modifications évoquées en séance est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

5. Vote : changement de secteur disciplinaire de l'unité LDAR

Cécile Ouvrier-Bufferet directrice du Laboratoire de Didactique André Revuz (LDAR) présente la demande de changement de secteur disciplinaire du laboratoire. Elle explique que la motivation initiale est liée à la question de la dotation récurrente de fonctionnement, dans un contexte où les activités du laboratoire ne correspondent plus à sa catégorisation dans le champ des Sciences Humaines et Sociales (SHS) mais bien plus au sein des Sciences non-expérimentales.

Elle précise que les activités scientifiques du LDAR relèvent plus spécifiquement de la didactique des mathématiques. Le laboratoire tire son nom d'André Revuz, mathématicien, et la grande majorité de ses membres est rattachée à la section CNU 26 (*Mathématiques appliquées et les applications des mathématiques*). Les évaluations HCERES sont d'ailleurs conduites dans le champ de la didactique des mathématiques. Elle souligne que, dans les autres établissements tutelles du laboratoire (Paris Cité, Lille, Cergy), le LDAR est rattaché aux facultés de sciences, parfois tout en conservant une labellisation SHS pour des raisons de valorisation des publications. À l'UPEC, seuls deux personnels relèvent de la didactique au sens large et des Sciences de la Vie et de la Terre et sont appelés à partir prochainement à la retraite, tandis que les dix autres membres sont rattachés aux sections 26 et 70. Elle rappelle enfin que le HCERES a explicitement mentionné une sous-dotation des tutelles lors de l'évaluation, ce qui plaide pour un ajustement du secteur de rattachement.

Échanges :

- **Carole Hénique** précise que la question posée n'est pas celle d'un rattachement à une autre composante ou section CNU, mais bien celle de la reconnaissance institutionnelle du champ scientifique réel du laboratoire, ce qui aurait mécaniquement un impact sur sa dotation.
- **Salah Naili** demande des clarifications concernant les sections CNU des collègues concernés et leur répartition.
- **Cécile Ouvrier-Bufferet** indique que seuls deux membres ne relèvent pas du champ mathématique strict (didactique et SVT). Les autres sont rattachés aux sections 26 et 70, cette dernière recouvrant un champ pluridisciplinaire à l'interface de la didactique des mathématiques avec d'autres disciplines. Elle insiste sur le fait que le travail de recherche mené au LDAR relève bien, dans les faits, de la section 26.

- **Cédric Frégné** précise que la section 70 appartient à un groupe pluridisciplinaire identifié comme tel par le CNU, et que le changement de secteur ne nuira donc pas aux carrières des collègues concernés. Il souligne que cette évolution est cohérente avec la nature des travaux menés.
- **Salah Naili** insiste sur la nécessité de bien distinguer le changement de secteur UPEC d'un changement de section CNU qui n'est pas possible à l'échelle du laboratoire, ce que confirme Carole Hénique.
- **Cécile Ouvrier-Bufferet** rappelle également que, sur le site internet anglophone du laboratoire, le LDAR est déjà présenté comme relevant de la didactique des sciences. Malgré ce changement de secteur, les activités de recherche resteront fondamentalement identiques et ne nécessiteront pas mécaniquement davantage de moyens.
- **Florence Allard-Poesi** rappelle qu'historiquement des demandes similaires ont été formulées par d'autres disciplines, notamment en économie, et alerte sur un possible effet de précédent. En outre, elle rappelle également que des benchmarks antérieurs avaient montré que l'UPEC se situait en dessous de la moyenne nationale en matière de dotation pour les SHS.

Décision :

Le changement de secteur disciplinaire du LDAR est soumis au vote. Il est adopté, à l'unanimité.

6. Point d'information : appel à projets PeMS 2026

Carole Hénique présente l'évolution des appels à projets internes envisagée ici, avec la volonté de regrouper plusieurs dispositifs au sein de l'appel PeMS. Celui-ci comportera trois volets distincts : un volet « générique », un volet Sciences Avec et Pour la Société (SAPS) et un volet Aurora.

Échanges :

- **Karine Bergès** précise que le volet SAPS bénéficiera d'une enveloppe dédiée de 20 000 €. Les projets déposés dans ce cadre seront évalués par la Commission d'évaluation de la CR. À la question de l'origine des financements SAPS, il est indiqué que la dotation provient du reliquat du label SAPS, tandis que les financements liés à Aurora sont issus de l'ANR, en complément du soutien apporté aux projets via les réseaux de l'alliance.
- **Florence Allard-Poesi** s'interroge sur les critères d'évaluation du volet SAPS et sur l'absence de demande de devis dans la lettre d'appel. Elle demande si ce choix est volontaire.
- **Carole Hénique** répond que la Commission d'évaluation devra travailler à

l'élaboration d'une grille d'évaluation spécifique. Elle explique que la demande des devis a été écartée afin de ne pas contraindre excessivement les porteurs de projets, et souligne que l'ANR, sur certains de ces appels d'offres ne demande pas non plus ce type de document. En revanche, des bilans, notamment à mi-parcours, pourront être exigés ; cette exigence est d'ailleurs mentionnée dans la lettre d'appel.

- **Noé Wagener** questionne l'avenir des autres appels à projets, postdoc notamment.
- **Carole Hénique** indique que certains dispositifs évolueront : l'appel à projets «prématuration» restera au fil de l'eau mais plutôt comme un « soutien à l'innovation », et son enveloppe devra être discutée en Commission de la Recherche. Concernant l'AO post-doctorats, elle rappelle que trois post-doctorats d'un an ont pu être financés l'année précédente, mais au prix d'une lourdeur administrative importante. Une réflexion devra être menée en CR sur la pertinence de maintenir cet AO sous sa forme actuelle ou de réaffecter les crédits.
- Plusieurs interventions soulignent que l'argument de la lourdeur administrative ne saurait, à lui seul, justifier la suppression de l'AO post-doctorant et rappellent les besoins importants des unités, notamment en matière d'investissement, un poste de dépense pris en charge via un AO par le passé.
- La question des demi-contrats doctoraux est abordée : **Carole Hénique** rappelle qu'il avait été décidé de ventiler un demi-contrat par école doctorale, ce qui a été mis en œuvre l'année précédente.

Décision :

La proposition de lettre de lancement décrivant les modalités de l'AO PeMS 2026 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

7. Vote : direction de l'École doctorale CS

Monsieur Eric Athenot nouveau directeur de l'École doctorale CS est présenté aux élus de la CR. Il est précisé que les démarches nécessaires à la rédaction de la lettre de nomination seront engagées en lien avec la DAJG.

Décision :

La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

8. Vote : règlement intérieur de l'unité IRG

La trame unique UPEC du règlement intérieur (RI) est actuellement en cours d'élaboration et sera prochainement finalisée. En attendant, les règlements intérieurs de certaines unités peuvent être soumis au vote.

Échanges :

- **Béatrice Meier-Muller** rappelle que quelques **modifications mineures** seront nécessaires, par exemple la suppression de toute mention de la COMUE après sa dissolution. Cette mention sera remplacée par une convention de coordination territoriale.

Décision :

Le règlement intérieur de l'IRG est adopté à l'**unanimité**.

9. Présentation : Résultats du call recherche Aurora

Présentation : Matthias Beekmann, assesseur recherche pour Aurora, fait un point sur les résultats de l'appel à projets recherche AURORA 2026 (*Call for research projects, thematic summer schools and early stage researcher mobility*) :

- L'UPEC a été **peu sollicitée pour être partenaire** dans les projets Aurora.
- En revanche, 2 des 6 projets soumis, coordonnés par l'UPEC sont soutenus par le call
- Il n'y a pas eu de demandes de mobilité pour les jeunes chercheurs. Un séminaire est prévu pour informer directement les doctorants sur cette opportunité.
- Il est proposé, lors de la prochaine RIL, de permettre aux laboratoires de s'associer à des projets déjà soutenus via Aurora, **puisque certaines thématiques des projets soutenus correspondent à celles des laboratoires de l'UPEC.**
- Les projets non soutenus mais coordonnés par l'UPEC pourront candidater à l'AO PeMS.
- Les projets déjà notés « A » par Aurora n'auront pas besoin d'être réévalués par la CE. En revanche, ceux notés « B » devront repasser par la candidature à l'AO PEMS.

- Une communication directe aux personnels de l'UPEC sera mise en place pour la prochaine édition.
-

10. Questions diverses :

Situation du pôle financier de la DRV :

Les élus sont mis au courant de l'arrêt de travail de la direction du pôle financier (Mme. Elodie Babel). Le travail d'apurement des factures depuis 2016 a été particulièrement lourd, et le poste restant est occupé par une seule titulaire, ce qui crée un **risque de blocage** pour la gestion financière des projets, notamment ANR.

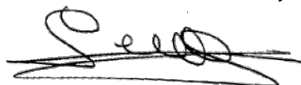
Échanges :

- **La Vice-Présidente Recherche** constate que la situation est critique et que la colère des enseignants-chercheurs génère de l'anxiété au sein des unités de recherche. Elle indique que la crise est prise en compte via le DGSa et que l'ensemble de la chaîne DRV-DAF-Agence Comptable doit être repensé. Des solutions rapides avec le personnel existant sont envisagées pour **éviter un vide dans le pôle financier**. Un point hebdomadaire est instauré entre le DGSa et le pôle financier pour régler les dysfonctionnements persistants.
- **La directrice de la recherche et de la valorisation** assure que la continuité de service sera maintenue. L'équipe de six personnes est capable d'assurer les activités financières grâce à des processus déjà en place. Si nécessaire, le remplacement des personnes partantes aura lieu.
- **La Présidente** souligne que l'université ne peut entreprendre des activités de recherche si le service du pôle financier de la DRV n'est pas assuré. Il est nécessaire de stabiliser le pôle financier de la DRV et d'avancer rapidement malgré des délais courts.
- **Salah Naili** : mentionne que les choses n'avancent pas à son niveau et qu'il n'a pas de vision complète. Ses demandes dans le cadre des ANR restent parfois sans réponse. Il insiste sur l'importance de **résorber le passif** tout en permettant aux chercheurs de progresser dans leurs projets.
- **La Vice-Présidente Recherche** précise que certaines avancées ont été réalisées (gratifications pour stagiaires, factures impayées), même si elles ne sont pas immédiatement visibles. Elle insiste sur la nécessité de **ne pas laisser s'accumuler les retards** en résorbant les précédents.
- **Fanny Gallot** indique qu'elle suit les avancées très régulièrement, mais que l'ambiance au pôle financier ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Elle exprime son **inquiétude sur la suite**.

- **La Directrice de la recherche et de la valorisation** assure que les informations sur le reversement des frais de gestion (préciput) seront communiquées aux laboratoires pour abonder les budgets. La procédure de reversement est en place et opérationnelle.

La séance plénière est levée.

**La Présidente de l'Université Paris-Est
Créteil Val de Marne,**



Karine Bergès

**La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission de la Recherche,**



Carole Hénique

Synthèse générale de la Commission de la recherche du Conseil académique du 15 octobre 2025 réunie en formation restreinte collèges A, B et C.

1. Réaffectations et affectations de personnels de recherche

- **Changement d'affectation :**

-Mme Caroline Giroux, affectation à compter du 1er janvier 2025 au SEP (EA 7370) à l'INSEP ;

-Mme Marie-Albane De Suremain, affectation à compter du 1er janvier 2025 au CESSMA (UMR 245) à l'UP Cité ;

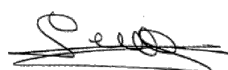
- M. Guilhem Royer, affectation à compter du 1er septembre 2025 à l'IMRB (U955 Inserm) à l'UPEC ;

- M. Rabia Ladjouzi, affectation à compter du 1er septembre 2025 à l'IMRB (U955 Inserm) à l'UPEC.

2. Demandes d'éméritats

- Trois demandes initiales : accordées à l'unanimité.
- Une demande de renouvellement : accordée à l'unanimité.

La Présidente de l'Université Paris-Est
Créteil Val de Marne,



Karine Bergès

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission de la Recherche,



Carole Hénique

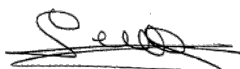
Synthèse générale de la Commission de la recherche du Conseil académique du 15 octobre 2025 réunie en formation restreinte collège A

1. Réaffectations de personnels de recherche

- **Changement d'affectation :**

M. Paul Louis WOERTHER (PU-PH), rejoindra l'IMRB (U955 Inserm) à compter du 1er septembre 2025.

La Présidente de l'Université Paris-Est
Créteil Val de Marne,



Karine Bergès

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission de la Recherche,



Carole Hénique